



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**BFCDC**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Direction générale de la performance économique et  
environnementale des entreprises**  
**Service Gouvernance et gestion de la PAC**  
**Sous-direction Gouvernance et pilotage**

**Direction générale de la performance économique et  
environnementale des entreprises**  
**Service Gouvernance et gestion de la PAC**  
**Sous-direction Gestion des aides de la PAC**

**Note de service**

**SG/SRH/2017-795**

**05/10/2017**

**Date de mise en application : 05/10/2017**

**Diffusion : Tout public**

**Date limite de mise en œuvre : 05/10/2017**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes : 10**

**Objet : Dispositif 2018 de formation PAC nouveaux arrivants**

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF/DAAF/DDT(M)  
Administration centrale du MAA  
ASP/FAM/INFOMA  
IGAPS  
EPLEFPA  
Organisations syndicales

**Résumé :** La présente note a pour objet de présenter le dispositif de formation continue "PAC nouveaux arrivants" pour l'année 2018 qui comprend :

- une formation en ligne "découverte de l'exploitation agricole"
- des sessions de formation dite « tronc commun » qui présente les différents dispositifs en SEA dont une session, organisée à Paris, abordant la PAC outre-mer pour les agents concernés
- des modules de formation spécifiques : aides surfaciques, DPB, aides animales, base exploitant, contrôles et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

## Le dispositif 2018 de formation PAC nouveaux arrivants intègre :

- **une formation ouverte à distance (FOAD) « découverte de l'exploitation agricole »** (cf. [annexe 1](#)) qui est un pré-requis obligatoire pour pouvoir s'inscrire à une action de formation du dispositif 2018 PAC « nouveaux arrivants ».

*NB : au regard de l'expérience et/ou des missions exercées par l'agent, ce dernier pourra être dispensé de cette formation au terme d'un échange avec le responsable pédagogique de l'INFOMA.*

- **une session de formation dite « tronc commun »** obligatoire pour pouvoir suivre les sessions spécifiques (cf. [annexe 2](#)). Les objectifs pédagogiques visent à apporter une vue d'ensemble des activités d'un service d'économie agricole (SEA), à acquérir une culture de base des aides PAC dans leur ensemble et à comprendre leurs enjeux.

Par ailleurs, une session « tronc commun », organisée à Paris, comportera une journée supplémentaire relative à la PAC outre-mer dédiée aux agents des départements d'outre-mer (cf. [annexe 3](#)).

- **des modules de formation spécifiques à certaines missions en SEA :**

- la gestion des aides surfaciques (cf. [annexe 4](#)),
- les droits et paiement de base (DPB) (cf. [annexe 5](#)),
- la gestion des aides animales (cf. [annexe 6](#)),
- la gestion de la base exploitant (cf. [annexe 7](#)),
- les contrôles ([annexe 8](#)),
- les bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC ([annexe 9](#)).

Ces formations s'adressent :

- prioritairement aux agents chargés des aides PAC, quel que soit leur ministère d'appartenance :
  - qui prennent leur poste au sein d'un SEA en DDT(M), ou en DAAF ;
  - qui ont changé de mission au sein d'un SEA ou de l'ASP (et ce depuis moins d'un an) ;
- et dans la mesure des places disponibles, pour tout agent du MAA et de FAM, y compris le public enseignant des EPLEFPA, ayant un intérêt à suivre ce dispositif de formation.

Ces formations sont assurées par des formateurs du MAA et de l'ASP qui ont contribué à l'élaboration et à l'actualisation des mallettes pédagogiques.

En annexe 10, vous trouverez la demande d'inscription à une action de formation et la fiche de renseignement spécifique au dispositif PAC nouveaux arrivants. Les inscriptions doivent parvenir impérativement à l'INFOMA 30 jours avant le début d'une session.

Les responsables des structures concernées sont invités à assurer la diffusion de la présente note au sein de leur équipe avec une attention particulière portée aux nouveaux arrivants afin qu'ils puissent suivre ce parcours de formation.

Le Chef du service des ressources humaines

Le Chef du service gouvernance et gestion de la PAC

Jean Pascal FAYOLLE

Philippe DUCLAUD

## DISPOSITIF 2018 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

## DECOUVERTE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE – FOAD

CONTEXTE  
OBJECTIFS  
PEDAGOGIQUES

Aborder les fondamentaux du monde agricole.

Cette FOAD permet un premier niveau d'acculturation. Elle constitue un pré-requis pour suivre des formations spécifiques.

## PUBLIC

Nouveaux arrivants au MAA n'ayant aucune culture ou formation agricole, en vue d'une adaptation à leur nouveau poste, et préalablement à toute formation agricole.

## CONTENU

L'activité agricole  
L'exploitation comme système piloté  
Agronomie et productions végétales  
L'élevage  
L'exploitation agricole et ses partenaires  
Spécificité des marchés agricoles  
Conclusions  
Agent MAA (ancien chef de SEA)

## TUTEUR

Patrick MATHIEU

## CHEF DE PRODUIT

Régine GADOUD-VERNASSIER

RESPONSABLE  
ADMINISTRATIF

## INFORMATION

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>  
Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)  
Mél. : [formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr)

LIEUX / DATES / CODES  
EPICEA

LOCALISATION	DATES	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION (cf. formulaires d'inscription en annexe 10):
Sur le lieu de travail de l'agent	Toute l'année avec 2 jours de connexion en ligne	<b>Code pour un suivi en 2017 : 166114</b> <b>Code pour un suivi en 2018 : 171544</b>

INFORMATION  
COMPLEMENTAIRE**Cours sur plateforme de formation via internet comprenant :**

- des ressources pédagogiques (textes, illustrations, vidéos) avec un indicateur de progression
- des questionnaires d'auto-évaluation avec corrections
- des services de communication avec le tuteur et les autres apprenants (forums).

## DISPOSITIF 2018 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

## TRONC COMMUN : PRESENTATION DES DIFFERENTS DISPOSITIFS EN SEA

## CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend :

- Un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre les modules inclus dans le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants
- Des modules spécifiques pouvant être suivis après le Tronc commun : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le « tronc commun » vise à acquérir une culture de base des aides PAC dans leur ensemble. Elle aborde également la gestion des aides, la prévention des contentieux et permet à l'agent d'apprendre à se positionner dans sa relation avec les partenaires.

## PUBLIC

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé récemment ; et, dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

**Obligation pour le stagiaire :** Ce dispositif de formation n'aborde pas les connaissances de base sur le monde agricole. Il est nécessaire que les agents souhaitant s'inscrire à la formation PAC nouveaux arrivants aient déjà acquis les dites connaissances : soit de par leur formation initiale soit en ayant suivi la formation en ligne : Connaissance d'une exploitation agricole N° Epicea : 171544

## CONTENU

- **Présenter les différentes aides agricoles suivies en SEA :** aides multiples (SIGC, Hors-SIGC), réforme de la PAC, nouvelle programmation du RDR, aides de crise ;
- **Comprendre l'environnement « SEA » :** un service au sein d'une DDT : liens institutionnels, partenaires locaux, différentes instances, comitologies, sources d'informations, différentes formes sociétaires des exploitations ;
- **Expliquer le cheminement d'un dossier de demande d'aides de la PAC (SIGC et hors SIGC) :** instruction des demandes d'aides, décision d'attribution, paiement des aides ;
- **Connaître les audits :** différents contrôles sur les services instructeurs, risques en terme d'apurement ;
- **S'initier à la coordination des contrôles :** rôle de l'autorité coordinatrice des contrôles (ACC), périmètre de la coordination ;
- **Présenter les activités régaliennes d'un SEA :** la politique des structures : SAFER, foncier agricole (CDPENAF, Baux...), agrément des GAEC ;
- **La prévention et la gestion du contentieux :** identifier une décision administrative, rédiger une décision individuelle dans le respect de la réglementation pour prévenir le contentieux, gérer les recours administratifs et contentieux.

## INTERVENANTS

Formateurs du MAA et de l'ASP

## DURÉE

**3,5 jours** sauf pour la session de formation à Montreuil qui sera suivi d'une journée en plus pour les agents Outre Mer sur les spécificités Outre-Mer

## PARTICIPANTS

Maximum 15

## LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2018	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Rennes	15 au 18 janvier	171155
Corbas	17 au 20 septembre	171094
Nancy	15 au 18 janvier	171162
Toulouse	29 janvier au 01 février	171165
Montreuil (priorité agents Outre Mer)	22 au 25 janvier	171164 et pour les agents Outre Mer rajouter en plus la formation 171620 (cf. annexe 3)
Bordeaux	24 au 27 septembre	171167
Montpellier	05 au 08 février	171166
Caen	01 au 04 octobre	171168
Lille	08 au 11 octobre	171170

## RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail [bruno.gelin@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.gelin@agriculture.gouv.fr)  
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)

## DISPOSITIF 2018 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

## TRONC COMMUN : Spécificités PAC OUTRE MER

<b>CONTEXTE</b>	La formation « Spécificités PAC outre mer » <b>complète</b> la formation « tronc commun : présentation des différents dispositifs en SEA », N° Epicea : 171164, dispensée à Montreuil.							
<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	Présenter le cadre réglementaire et institutionnel de la PAC dans les outre-mer et la mise en œuvre du POSEI							
<b>PUBLIC</b>	Agents nouvellement affectés en DAAF/SEA en priorité, agents de l'ASP, de l'ODEADOM et FAM, et dans la mesure des places disponibles agents en centrale (DGPE), enseignants d'économie en EPLEFPA.  <b>Priorité aux agents concernés exerçant leurs missions dans les départements d'outre mer et dans la mesure des places disponibles d'autres agents du MAA, de l'ASP, de l'ODEADOM et de FAM</b>							
<b>CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre juridique français (« DOM-TOM ») et européen (RUP-PTOM)</li> <li>• Objectifs et instruments de mise en œuvre de la PAC : <ul style="list-style-type: none"> <li>† POSEI : subsidiarité et gestion sur mesure</li> <li>† FEADER : principales différences avec la métropole</li> <li>† Organismes payeurs : ODEADOM, ASP</li> </ul> </li> <li>• Exemple d'un dossier de demande d'aide POSEI : instruction des demandes d'aides, décision d'attribution, paiement des aides, contrôles.</li> </ul>							
<b>INTERVENANTS</b>	<b>Formateurs du MAA et de l'ODEADOM</b>							
<b>DURÉE</b>	<b>1 jour</b>							
<b>PARTICIPANTS</b>	<b>Maximum 15</b>							
<b>LIEUX / DATES / CODES EPICEA</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>LOCALISATION</th> <th>DATES EN 2018</th> <th>CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montreuil</td> <td>26 janvier</td> <td><b>171620</b></td> </tr> </tbody> </table>		LOCALISATION	DATES EN 2018	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)	Montreuil	26 janvier	<b>171620</b>
LOCALISATION	DATES EN 2018	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)						
Montreuil	26 janvier	<b>171620</b>						
<b>RESPONSABLES</b>	Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail <a href="mailto:bruno.gelin@agriculture.gouv.fr">bruno.gelin@agriculture.gouv.fr</a> Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail <a href="mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr">martine.fluet@agriculture.gouv.fr</a>							

## DISPOSITIF 2018 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

## Module : Gestion des aides surfaciques

## CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE PUBLIC

Module de formation métier qui concerne **la gestion des aides surfaciques**.

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC surfaciques, ICHN, MAEC et AB, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

**Obligation pour le stagiaire :**

- avoir suivi une session du tronc commun
- disposer des habilitations ISIS (a minima, tous les modules en consultation), accès au compte de démonstration TéléPAC (login et mot de passe).

## CONTENU

**Être capable de se positionner dans le contexte réglementaire**

- Présentation du contexte général de la réforme : rappel succinct d'éléments du tronc commun
- Panorama des aides

**Comprendre le dossier PAC**

- Modalités de déclaration
- Manipulation sur TéléPAC
- Contrôles et réductions SIGC

**S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne**

- Savoir où trouver les informations dont on a besoin
- Pilotage, logistique et communication
- Outil de gestion ISIS
- Cycle de vie d'un dossier
- Phases d'instruction
- Phases de restitution aux agriculteurs

**S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne d'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel**

- Pilotage, logistique et communication
- Outil de gestion ISIS
- Cycle de vie d'un dossier
- Phases d'instruction
- Phases de restitution aux agriculteurs

**S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne de Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques et des aides à l'Agriculture Biologique**

- La gestion régionalisée et la notion de Projet AgroEnvironnemental et Climatique
- Les échanges avec les opérateurs et animateurs des territoires MAEC
- Pilotage, logistique et communication
- Outil de gestion ISIS
- Cycle de vie et pluriannualité d'un dossier
- Phases d'instruction
- Phases de restitution aux agriculteurs

## INTERVENANTS

**Formateurs du MAA**

## DURÉE

**3,5 jours**

## PARTICIPANTS

**Maximum 10 à 12** (Selon les capacités des salles)

## LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2018	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Rennes	29 janvier au 01 février	177173
Corbas	01 au 04 octobre	177175
Toulouse	12 au 15 mars	177176
Nancy	05 au 08 février	177177

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail [bruno.gelin@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.gelin@agriculture.gouv.fr)

## RESPONSABLES

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)

## DISPOSITIF 2018 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

## Module : Droits et paiement de base (DPB)

## CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF  
PÉDAGOGIQUE  
PUBLIC

Module de formation spécifique **qui concerne la gestion des droits et paiement de base (DPB) et autres paiements découplés.**

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

**Obligation pour le stagiaire :**

- avoir suivi une session du tronc commun + un module aides surfaciques
- avoir une habilitation ISIS (exploitants, surfaces et DPB)

## CONTENU

- Présentation du dispositif DPB (passage DPU/DPB, différentes composantes des paiements découplés – paiement JA, paiement vert, paiement redistributif)
- Rappels des notions agriculteurs actifs (articles 4 et 9 du règlement, associé de GAEC non actif, liste négative)
- IT (dotation réserve et clauses de transferts), modes opératoires, portefeuille, notifications aux exploitants
- Côté réglementation : formulaires, FI, PJ, transfert, réserve, alertes
- Exercices pratiques, point sur veille, échanges

## INTERVENANTS

**Formateurs du MAA**

## DURÉE

**2 jours**

## PARTICIPANTS

**Maximum 10**

LIEUX / DATES /  
CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2018	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Nancy	12 au 14 mars	171267
Toulouse	05 au 07 novembre	171261

## RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail [bruno.gelin@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.gelin@agriculture.gouv.fr)  
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)



## DISPOSITIF 2018 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

**Module : Gestion des aides animales****CONTEXTE**

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

**OBJECTIF PÉDAGOGIQUE PUBLIC**

Module de formation spécifique qui concerne **la gestion des aides animales**.

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

**Obligation pour le stagiaire :**

- avoir suivi une session du tronc commun
- disposer d'une habilitation au minimum de consultation à ISIS exploitant, aides bovines, aides ovines, aides caprines, et extraction.

**CONTENU**

- Présentation des différentes aides animales
- Déroulement d'une campagne d'aides animales
- Saisie et cycle de vie des dossiers
- Cas pratiques et contrôles administratifs
- Valorisation des aides et outils de pilotage

**INTERVENANTS**

**Formateurs du MAA**

**DURÉE**

**2,5 jours**

**PARTICIPANTS**

**Maximum 10**

**LIEUX / DATES / CODES EPICEA**

LOCALISATION	DATES EN 2018	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Rennes	Du 20 au 22 mars	177178
Clermont-Ferrand	Du 16 au 18 octobre	177179

**RESPONSABLES**

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail [bruno.gelin@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.gelin@agriculture.gouv.fr)

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)

## Module : Gestion de la base exploitants

### CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE PUBLIC

Module de formation spécifique **qui concerne la base exploitants**.

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

#### Obligation pour le stagiaire :

- avoir participé à une session du tronc commun
- disposer d'une habilitation ISIS exploitant
- apporter un ou deux dossiers à traiter (création de GAEC et de sociétés, doublons...)
- avoir une habilitation pour créer des dossiers exploitants
- La notion d'exploitant

### CONTENU

- Présentation du module exploitant au sein du logiciel ISIS
- Création d'un exploitant dans ISIS (individu, société et GAEC)
- Les notions relatives à la gestion des exploitants (SIGC ou non), éligibilité du demandeur aux régimes d'aides et d'agriculteur actif
- Les dates d'activation et de validation dans ISIS exploitant et leurs conséquences sur les aides
- Les notions et gestion de doublons, cession (partielle ou totale) et de représentant assimilé
- Le référencement élevage
- La gestion des références bancaires
- La validation des données externes
- Les extractions possibles

### INTERVENANTS

**Formateurs du MAA**

### DURÉE

**2,5 jours**

### PARTICIPANTS

**Maximum 10 à 12** (Selon les capacités des salles)

### LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2018	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Corbas	09 au 11 octobre	177171
Nancy	20 au 22 mars	177172

### RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail [bruno.gelin@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.gelin@agriculture.gouv.fr)  
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)

## DISPOSITIF 2018 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

**Module : Gestion et coordination des contrôles**

## CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Module de formation spécifique qui concerne **la gestion et la coordination des contrôles**.

**Remarque : ce module ne concerne pas les aides RDR hors surfaces**

## PUBLIC

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

**Obligation pour le stagiaire :**

- avoir participé à une session du tronc commun
- **Être capable d'identifier et d'expliquer les différents contrôles**
  - † Les causes et principes des contrôles
  - † Les différents types de contrôles
  - † Les différents corps de contrôle
  - † La structure d'un compte-rendu de contrôle
- **Comprendre le rôle de la coordination des contrôles**
  - † La sélection des contrôles
  - † La coordination des contrôles : objectifs, principe et méthodes
  - † Le déroulement d'une campagne de contrôles
- **Comprendre les suites à contrôles**
  - † Les conséquences et mise en œuvre des suites à contrôle

## CONTENU

**Formateurs du MAA et de l'ASP**

## INTERVENANTS

## DURÉE

**3 jours**

## PARTICIPANTS

**Maximum 12**

## LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2018	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Montreuil	13 au 16 mars	171180
Rennes	23 au 26 octobre	171182
Toulouse	27 au 30 mars	171183

## RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail [bruno.gelin@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.gelin@agriculture.gouv.fr)  
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)



## DISPOSITIF 2018 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

## Module : Bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC

## CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Module de formation spécifique **qui concerne les bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC**

## PUBLIC

En DDT : Gestionnaires PAC impliqués dans le traitement des anomalies de surface, et/ou en charge de la Photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO).

À l'ASP : Contrôleurs chargés des contrôles surfaces sur place (chez les agriculteurs).

**Obligation pour le stagiaire :**

- avoir suivi une session du tronc commun
  - Connaître le rôle de chaque acteur dans le processus qui va de la production d'images aériennes et satellites aux suites données au contrôle déclenché par la photo-interprétation de ces images.
  - Acquérir les bases techniques de compréhension de la Photo-interprétation réalisée à partir d'ISIS en utilisant les référentiels photos RPG, les fiches RPG (SNA) et le guide National (IGN) 2016 :
    - † distinction des éléments physiques du paysage
    - † définition des objets/attributs
    - † gestion de l'affichage dans ISIS/SIG (échelle, couleur, définition)
  - Comprendre les conséquences qui découlent des choix de Photo-interprétation sur le contrôle administratif
- Savoir utiliser Google Earth/Géoportail pour compléter l'analyse faite sur RPG

## CONTENU

## INTERVENANTS

Formateurs du MAA

## DURÉE

2 jours

## PARTICIPANTS

Maximum 10

## LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2018	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Lyon	1 <sup>er</sup> semestre 2018	171332

## RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail [bruno.gelin@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.gelin@agriculture.gouv.fr)  
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)

**ANNEXE 10 – DEUX FICHES DE RENSEIGNEMENT**  
**A COMPLETER OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE INSCRIPTION A UNE SESSION**  
**DU DISPOSITIF PAC NOUVEAUX ARRIVANTS**

**NOM (M. Mme Mlle) :**

**Prénom :**

**Direction :**

**Service :**

**Intitulé du poste occupé :**

**ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ACTUEL**

**Date de prise de poste ou de changement de missions PAC : / /**

**Dossiers traités :**

- Aides surfaciques
- Aides animales
- DPB
- Base exploitant
- Gestion et coordination des contrôles
- Photo-interprétation appliquée à la gestion des aides de la PAC
- PAC Outre Mer

**PREREQUIS SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE**

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre le module Tronc commun PAC pour les nouveaux arrivants, il est impératif de détenir des connaissances générales du monde agricole. Une formation ouverte à distance (FOAD) vous est proposée. Toutefois, pour les agents ayant déjà ces connaissances, il est possible d'obtenir une dérogation pour ne pas faire cette FOAD. Si vous êtes dans ce cas là, veuillez préciser l'origine de vos connaissances sur le monde agricole :

- grâce aux postes précédents \_\_\_\_\_
- grâce à la participation à une formation de connaissance du monde agricole
- autre \_\_\_\_\_

**INSCRIPTION A UN MODULE SPECIFIQUE**

Pour celles et ceux qui souhaitent participer à un des modules suivants, il est impératif d'avoir participé à une session de formation Tronc commun PAC pour les nouveaux arrivants en SEA et de détenir les habilitations ISIS nécessaires.

1/ Date de la session Tronc commun PAC suivie :

2/ Habilitations nécessaires pour chaque module suivi :

**Module gestion des aides surfaciques**

- Habilitation ISIS (a minima, tous les modules en consultation), accès au compte de démonstration TéléPAC (logine et mot de passe)

**Module gestion des aides animales**

- Habilitation ISIS exploitant, aides bovines, aides ovines, aides caprines et extraction.

**Module DPB**

- Habilitation ISIS (exploitants, surfaces et DPB)

**Module gestion de la base exploitant :**

- Habilitation à ISIS exploitants

**Module gestion et coordination des contrôles : aucune habilitation nécessaire**

**En l'absence de renseignement de la fiche, l'Infoma ne pourra pas procéder à la prise en compte de votre demande d'inscription à une formation au dispositif PAC pour les nouveaux arrivants en SEA.**



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**  
**Demande d'inscription à une action de formation des personnels**  
*Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.*

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : <input type="radio"/> A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C

Code agent SAFO ②: \_\_\_\_\_ et/ou Code agent EPICEA ②: \_\_\_\_\_

Direction ou EPL d'affectation : \_\_\_\_\_  
 Établissement d'exercice : \_\_\_\_\_  
 Service : \_\_\_\_\_  
 Adresse administrative : \_\_\_\_\_  
 Courriel institutionnel : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Agent d'EPL     Autre agent ministère de l'agriculture     Agent ministère de l'écologie     Autre

Code Action : \_\_\_\_\_  Action SAFO  
 Action EPICEA

Titre de l'action : \_\_\_\_\_

Structure organisatrice de l'action : \_\_\_\_\_

n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

**Motivation de la demande ① (1 seule réponse)**

T1 Adaptation immédiate au poste de travail       FS Formation statutaire       BC Bilan de compétence  
 T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers       PEC Préparation aux concours       PP Période de professionnalisation  
 T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)       VAE Validation des acquis d'expérience

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines :  Oui  Non (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation : \_\_\_\_\_

**Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature de l'agent \_\_\_\_\_  
*Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.*

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif : _____  Nom, Signature et cachet _____  Date : _____	Nom : _____  Courriel : _____  Téléphone : _____  Signature _____  Date : _____	Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif : _____  Nom, Signature et cachet _____  Date : _____

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du ministère.  
 ② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation